

MOUVEMENT RENTREE SCOLAIRE 2025

APPEL A CANDIDATURES

COORDONNATRICE/COORDONNATEUR DE PÔLE D'APPUI A LA SCOLARISATION

Référence : circulaire MENE2416076C du 3 juillet 2024, parue au bulletin officiel n°27 du 4 juillet 2024

A la rentrée 2025, deux pôles d'appui à la scolarisation (PAS) préfigurateurs seront déployés dans le département de la Manche. Ces PAS sont co-pilotés par l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription du 1^{er} degré, un chef d'établissement relevant du périmètre d'implantation du dispositif et un responsable du secteur médico-social.

La coordination des PAS repose sur l'action d'un coordonnateur, personnel du 1^{er} ou 2nd degré public, exerçant à temps complet au sein du dispositif, accompagné d'un éducateur spécialisé et de l'appui de personnels du médico-social. Pour la rentrée 2025, deux postes de coordonnateur accompagnent la création de deux pôles d'appui à la scolarisation dans le ressort de la circonscription du 1^{er} degré de Coutances :

- PAS de Coutances, dont le siège est le collège Jacques Prévert
- PAS de Saint-Sauveur-Villages, dont le siège est le collège Tancrède de Hauteville

Le présent appel à candidatures précise les conditions de recrutement sur ces postes à la rentrée 2025.

I- Personnels pouvant candidater

Les postes de coordonnateur des PAS sont ouverts

- aux enseignants du 1^{er} degré public du département relevant au 1^{er} septembre 2025 du département de la Manche.
- aux enseignants du 2nd degré public de l'académie de Normandie.

La détention du CAPPEI ou titre équivalent est souhaitée, mais non obligatoire sur ces postes. Tout enseignant peut candidater, mais les candidatures des personnels titulaires de ce diplôme seront examinées prioritairement.

II- Procédure générale de recrutement et de nomination

L'ensemble des candidatures sera examiné par une commission placée sous l'autorité de l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale de la Manche.

Afin de tenir compte du caractère préfigurateur des PAS ouverts à la rentrée 2025, les candidats retenus sur un poste de coordonnateur seront nommés en délégation pour un an et conserveront le poste dont ils sont actuellement titulaires ou obtenus dans le cadre du mouvement intra-départemental.



**ACADÉMIE
DE NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Manche**

Service des Ressources Humaines

Les personnels ayant candidaté au mouvement commun des ULIS second degré peuvent aussi participer à cet appel à candidatures. Cependant, s'ils venaient à être retenus dans le cadre de ce mouvement commun, leur participation au processus de recrutement des coordonnateurs de PAS serait annulée, en application du principe de priorité applicable à ce mouvement spécifique interdegré.

III - Calendrier

Les professeurs des écoles qui souhaitent postuler doivent adresser leur lettre de motivation avec un curriculum-vitae à l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'Education nationale de la Manche, par courriel à l'adresse dsden50-srh1@ac-normandie.fr exclusivement, au plus tard le **9 juin 2025**.

Les enseignants du second degré adresseront leur dossier en copie à la division des personnels enseignants du rectorat de l'académie de Normandie (*adresse à compléter selon souhait DPE*).

L'inspecteur d'académie,
directeur académique des services
de l'éducation nationale de la Manche

Stéphane VAUTIER